

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 5 décembre à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de PORT EN BESSIN-HUPPAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe VAN ROYE - Maire.

**Présents** : Monsieur Christophe VAN ROYE, Madame Huguette AUTIN, Madame Simone RENOUF, Monsieur Gérard VINGTROIS, Madame Emilie CHAUVIN, Monsieur François de BOURGOING, Madame Rose-Marie PERREE, Monsieur Thierry LEONNEC, Monsieur Philippe ISABELLE, Monsieur Dominique BIHEL, Monsieur Jordan LECHEVALLIER.

**Absents** : Madame Catherine BOUDET, Madame Laëtitia TURGIS, Monsieur Guillaume HIRON.

**Absent excusé** : Monsieur Nicolas MARIE.

**Excusé ayant donné pouvoir** :

Monsieur Jérôme VICQUELIN a donné pouvoir à Mme Simone RENOUF.

Madame Marlène GERARD a donné pouvoir à M. Christophe VAN ROYE.

Madame Valérie DANIEL a donné pouvoir à Mme Emilie CHAUVIN.

Monsieur Samuel MANDROUX a donné pouvoir à M. Gérard VINGTROIS.

**Délibération n° 2024 /90**

**Secrétaire de séance : M. Jordan LECHEVALLIER**

**Objet : TARIFS 2025 – ACCUEIL DU MERCREDI**

**RAPPORT M. le Maire**

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs proposés par les membres de la commission des finances qui se sont réunis le 25 novembre 2024.

TARIFS POUR LES RESIDENTS DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN	Année scolaire 2025 /2026		
	Journée avec restauration	Matin ou après midi	restauration
<u>Tranche 1</u> Quotient familial <600€ / 1 enfant	12.20 €	4.00 €	5,20 €
<u>Tranche 2</u> Quotient familial de 600€ à 1199€ / 1 enfant	14.20 €	5.00 €	5,20 €
<u>Tranche 3</u> Quotient familial >=1200€ / 1 enfant	16.20 €	6.00 €	5,20 €

TARIFS POUR LES NON RESIDENTS DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN	Année scolaire 2025 /2026		
	Journée avec restauration	Matin ou après midi	restauration
<u>Tranche 1</u> Quotient familial <600€ / 1 enfant	13.60 €	6.00 €	5,20 €
<u>Tranche 2</u> Quotient familial de 600€ à 1199€ / 1 enfant	16.00 €	7.00 €	5,20 €
<u>Tranche 3</u> Quotient familial >=1200€ / 1 enfant	18.40 €	8.00 €	5,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs présentés par la commission des finances.

Certifié exécutoire,

Fait à Port-en-Bessin-Huppain, le 6 décembre 2024

*Signature électronique*

Le Maire,

Christophe VAN ROYE